

SOCIÉTÉ • ÉDUCATION

## Les collèges et lycées à l'heure des coupes en heures supplémentaires et de l'« optimisation » des moyens budgétaires

A la rentrée, de nombreux principaux et proviseurs ont constaté une diminution des financements. Le fléchage des missions du pacte enseignant vers les remplacements de courte durée entrave les projets pédagogiques.

Par Eléa Pommiers

Publié aujourd'hui à 06h37, modifié à 12h55 · Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés



Au lycée Victor-Duruy, à Paris, le 4 septembre 2023. MIGUEL MEDINA/AFP

Il est des décisions de l'éducation nationale qui ne font l'objet d'aucune communication publique, mais qui n'en bouleversent pas moins la vie des établissements scolaires. La nouvelle gestion des heures supplémentaires allouées aux collèges et aux lycées dans un contexte de tension budgétaire est de celles-là.

A la rentrée, principaux et proviseurs ont été nombreux à constater une diminution des différentes enveloppes qui leur servent à rémunérer les enseignants assurant ponctuellement des heures de soutien ou d'aide aux devoirs, effectuant des remplacements, ou menant des projets en dehors de leur temps de cours. Les volants d'« heures supplémentaires effectives » (HSE) ont ainsi été réduits dans la majorité des établissements, selon une enquête du syndicat majoritaire chez les personnels de direction, le SNPDEN-UNSA. « Les trois quarts des collègues indiquent que leur dotation ne leur permet pas de couvrir les besoins de leur établissement », souligne Bruno Bobkiewicz, à la tête du syndicat.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

Parmi les quelque 2 500 chefs d'établissement qui ont répondu au questionnaire de rentrée du syndicat, plus de 80 % déclaraient également une baisse des fonds disponibles au titre du pacte enseignant, qui rémunère les mêmes missions que les HSE, mais suppose des enseignants la signature d'une forme de contrat les engageant à effectuer entre dix-huit et vingt-quatre heures annuelles pour chaque « mission pacte » acceptée.

## Réajustements entre établissements

Après le tollé provoqué fin avril par le retrait sans sommation des heures supplémentaires dans le cadre du plan d'économies de 10 milliards d'euros décidé en février pour 2024, dont 683 millions d'euros pour le ministère de l'éducation nationale, la Rue de Grenelle avait pourtant assuré que les enveloppes de HSE seraient préservées sur l'ensemble de l'année civile. En 2023, elles avaient représenté un coût de 333 millions d'euros, dont le ministère espérait, au printemps, économiser environ le tiers. Quant au pacte, doté de 900 millions d'euros sur l'année, le président de la République, instigateur de ce système, avait lui-même annoncé au mois d'avril une rallonge de près de 100 millions d'euros à partir de septembre pour le renforcer.

**Lire aussi |** [Education nationale : avec près de 700 millions d'euros du budget annulés, des postes et des réformes menacés ?](#)

Le ministère, qui rappelle que le pacte a constitué « *un apport net de moyens* » dans les établissements depuis sa création, admet que les dotations pour l'année scolaire 2024-2025 « *sont en baisse par rapport à ce qui avait été envisagé [en] 2023 pour l'année scolaire 2023-2024* ». Il précise, en revanche, que, pour le premier et le second degrés confondus, elles ont augmenté de 12 % par rapport « *à la consommation réellement observée* », qui correspondait à environ 700 millions d'euros, selon le bilan livré au printemps aux syndicats. La répartition des enveloppes a en outre été réajustée entre les établissements, notamment entre secteur public et privé, le second ayant proportionnellement davantage consommé ses fonds que le premier.

**Lire aussi |** [Comment le système scolaire est devenu dépendant des heures supplémentaires](#)

Quant aux heures supplémentaires effectives, la Rue de Grenelle a harmonisé à la baisse une règle de calcul des dotations, qui revient à réduire d'environ 16 % le montant des enveloppes dans les académies qui n'étaient pas encore alignées sur cette formule. Dans le « *contexte des finances publiques* », elle a surtout procédé à une « *optimisation* » de l'ensemble des crédits, les HSE et le pacte rémunérant des missions similaires, comme le remplacement de courte durée, les « *devoirs faits* » au collège ou les stages de soutien pendant les vacances, économisant les premières lorsque le second peut être utilisé. « *Pour ces missions, le pacte permet une rémunération plus élevée que les [HSE] et il est donc plus intéressant pour les enseignants d'être rémunérés par ce vecteur* », fait valoir le ministère.

## Le pacte affecté aux remplacements

L'administration a notamment appliqué cette substitution des moyens pour les remplacements courts, ceux de moins de quinze jours. En dépit des promesses de systématisation répétées par Emmanuel Macron ou par les ministres de l'éducation nationale successifs, la couverture des absences ponctuelles ne dépasse pas 15 % et le ministère a décidé de renforcer la dimension « *prioritaire* » de cette mission au sein du pacte enseignant. Contrairement à l'année scolaire précédente, lors de laquelle les chefs d'établissement étaient relativement libres de la répartition de leurs enveloppes entre les différentes missions, la grande majorité des « *parts* » de pacte attribuées est désormais explicitement fléchée vers le remplacement, alors même que les textes réglementaires n'ont jamais fait de cette mission ni une priorité ni une obligation.

Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences

Découvrir

« Désormais, pour le remplacement, c'est le pacte ou rien, nous n'avons plus de HSE, sauf à les demander au cas par cas au rectorat », résume Nicolas Bonnet, proviseur dans l'académie de Bordeaux et membre de l'exécutif national du SNPDEN-UNSA. Selon le syndicat, la moitié des académies auraient ainsi « coupé les vivres » des heures supplémentaires effectives sur le remplacement.

**Lire aussi | [Pacte enseignant : dans le second degré, les professeurs du privé sous contrat largement surreprésentés parmi les signataires](#)**

Parce que le pacte, une fois signé, engage les enseignants à effectuer neuf heures ou dix-huit heures de remplacement annuelles, il « permet une meilleure visibilité sur le potentiel de remplacement » que les heures supplémentaires classiques, payées à l'unité une fois le service fait, argue-t-on au sein de l'administration.

## Les projets en cours touchés

Pour les collèges et lycées, ce changement, dont le ministère ne précise pas l'incidence budgétaire, n'est pas indolore. Il obère, par exemple, certaines actions entrées dans le cadre du pacte. « Dans mon lycée, nous avons plusieurs projets, dont une prépa santé, financée par le pacte, mais mon enveloppe est désormais très contrainte : j'ai trente-sept parts de remplacement, cinq de projets », détaille par exemple Yvon Manac'h, secrétaire académique du SNPDEN à Toulouse, qui ignore encore toutes les conséquences des nouvelles directives sur les actions pédagogiques de son établissement.

**Lire aussi | [Budget 2025 : la mise en garde très politique de Nicole Belloubet sur le gel des crédits de l'éducation nationale](#)**

« On avait réussi à valoriser financièrement des gens qui s'impliquent dans des projets, traditionnellement peu ou pas rémunérés, cette nouvelle donne casse des dynamiques », déplore Yvon Manac'h, chef d'établissement. Les effets sont encore plus sensibles dans l'enseignement privé, où près de 18 % des enseignants bénéficiaient d'une part de pacte pour la nébuleuse mission de « projet innovant » (contre 6 % dans le public).

Cette nouvelle contrainte sur le remplacement fait surtout craindre une dégradation de ce dernier, car le pacte continue à être massivement rejeté parmi la communauté enseignante, qui a toujours dénoncé la philosophie de ce dispositif – seuls 24 % des professeurs du public avaient accepté de le signer à la rentrée 2023, 48 % dans le privé. Nombre d'enseignants ont préféré continuer à être payés avec les heures supplémentaires classiques, moins bien rémunérées, voire à ne pas l'être du tout, plutôt que d'accepter d'intégrer le nouveau système de rémunération et l'engagement annuel qu'il a créé à l'heure où le nombre d'heures supplémentaires atteint déjà des records dans la profession. « Les HSE sont beaucoup plus souples et mieux acceptées que le pacte », insiste Bruno Bobkiewicz, qui prévient : « Le ministère veut forcer la main, mais cette décision nous tire une balle dans le pied. »

**Eléa Pommiers**

---

**Le Monde Ateliers**

Découvrir